



Procès-verbal

Conseil Municipal du 10 Avril 2014.

L'an deux mille quatorze, le dix avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HUS Christian.

Présents : Melle HERVOCHE Aurélie, MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, COMBET Bernard, ECK Julien, FERRIER Rodolphe, HUS Christian, LUNEL Romain, PICAUD Grégory, SEMAM Fayçal, SMOLKOWICZ Gérard.

Secrétaire de séance : Monsieur COMBET Bernard

2014-04-01- Fixation et désignation du nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale).

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du C.C.A.S., il est nécessaire de fixer le nombre de représentants du Conseil Municipal et de procéder à leur élection.

Il a été proposé au Conseil Municipal de fixer ce nombre à 4, conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale.

Ce point a été adopté :

Pour : 15 –

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

Le maire est président de droit du CCAS. Il est procédé à l'élection des 4 membres du CCAS.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

Mme ALLOT Nathalie = 15 voix
Mr COMBET Bernard = 15 voix
Mme DE PAIX DE CŒUR Marion = 15 voix
Mr SMOLKOWICZ Gérard = 15voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Mme ALLOT Nathalie
Mr COMBET Bernard
Mme DE PAIX DE CŒUR Marion
Mr SMOLKOWICZ Gérard

2014-04-02- Election des délégués au comité de territoire du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

Suite au renouvellement du conseil municipal il nous faut procéder à la désignation de délégués siégeant au comité de territoire du SDESM.

Le Conseil municipal a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15
A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mr BLOINO Didier = 15 voix
Mr CHASSIGNET Éric = 15 voix
Mr FERRIER Rodolphe = 15 voix

Messieurs BLOINO Didier et CHASSIGNET Éric ont été proclamés délégués titulaires.
Monsieur FERRIER Rodolphe a été proclamé délégué suppléant.

2014-04-03- Election des délégués du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence de Livry Sur Seine.

Suite au renouvellement du conseil municipal il nous faut procéder à la désignation de délégués siégeant au Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence de Livry Sur Seine.

Le Conseil municipal a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15
A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme DE PAIX DE CŒUR Marion. = 15 voix

Mr SMOLKOWICZ Gérard = 15 voix

Mme ALLOT Nathalie = 15 voix

Mme FOUCHER Chrystelle = 15 voix

Madame DE PAIX DE CŒUR Marion et Monsieur SMOLKOWICZ Gérard ont été proclamés délégués titulaires.

Mesdames ALLOT Nathalie et FOUCHER Chrystelle ont été proclamées déléguées suppléantes.

2014-04-04- Election des délégués du Syndicat Intercommunal de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Suite au renouvellement du conseil municipal il nous faut procéder à la désignation de délégués siégeant au Syndicat Intercommunal de Voisenon/Montereau sur le Jard.

Le Conseil municipal a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme FOUCHER Chrystelle = 15 voix

Mr CHASSIGNET Éric = 15 voix

Mr SEMAM Fayçal = 15 voix

Mr ECK Julien = 15 voix

Mr FERRIER Rodolphe = 15 voix

Mr PICAUD Grégory = 15 voix

Madame FOUCHER Chrystelle, Messieurs CHASSIGNET Éric et SEMAM Fayçal ont été proclamés délégués titulaires.

Messieurs ECK Julien, FERRIER Rodolphe et PICAUD Grégory ont été proclamés délégués suppléants.

2014-04-05- Election des délégués du SIVU de la Micro-crèche de Saint-Germain-Laxis.

Suite au renouvellement du conseil municipal il nous faut procéder à la désignation de délégués siégeant au SIVU de la micro-crèche de Saint-Germain-Laxis.

Le Conseil municipal a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme FOUCHER Chrystelle = 15 voix

Mr BLOINO Didier = 15 voix

Melle HERVOCHE Aurélie = 15 voix

Madame FOUCHER Chrystelle et Monsieur BLOINO Didier, ont été proclamés délégués titulaires.

Mademoiselle HERVOCHE Aurélie a été proclamée déléguée suppléante.

2014-04-06- Election des conseillers municipaux au sein de la Commission d'appel d'offres (CAO).

Le renouvellement du mandat des conseils municipaux impose l'élection de nouveaux membres de la commission d'appel d'offres composée de trois commissaires titulaires et de trois suppléants. Le Maire est président de droit de la Commission. La commission d'appel d'offres est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif), et facultativement dans les procédures adaptées.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'élire, à la proportionnelle au plus fort reste, les six conseillers municipaux appelés à siéger à cette commission, trois titulaires, trois suppléants.

Une seule liste s'est présentée :

Titulaires : Messieurs BUTAUD Daniel, COMBET Bernard et FERRIER Rodolphe

Suppléants : Mademoiselle HERVOCHE Aurélie et Messieurs ECK Julien et PICAUD Grégory

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletin blanc : 0

Suffrages exprimés : 15

Les membres titulaires: Messieurs BUTAUD Daniel, COMBET Bernard et FERRIER Rodolphe ont obtenus = 15 voix.

Les membres suppléants: Mademoiselle HERVOCHE Aurélie et Messieurs ECK Julien et PICAUD Grégory ont obtenus = 15 voix.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ont ainsi été élus.

2014-04-07- Désignation d'un délégué local des élus du C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale).

La commune cotise au CNAS pour les avantages sociaux à ses agents. Suite au renouvellement du conseil municipal il nous faut procéder à la désignation d'un délégué local représentant notre commune.

Le Conseil municipal a procédé à l'élection de ce délégué local.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

A obtenu :

Mr LUNEL Romain = 15 voix

Monsieur LUNEL Romain est proclamé délégué des élus.

2014-04-08- Fixation du montant des indemnités de fonction de maire et d'adjoints.

Le Conseil Municipal étant renouvelé il y a lieu de fixer le montant des indemnités de fonction de maire et d'adjoints.

Dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 31%
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints : 8.25%

Il a été proposé au Conseil Municipal d'adopter ces montants.

Ce point a été adopté :

Pour : 15 –

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, CHASSIGNET, COMBET, ECK, FERRIER, HUS, LUNEL, PICAUD, SEMAM, SMOLKOWICZ.

9- Questions diverses.

Monsieur LUNEL informe le conseil, qu'à la suite de l'accident intervenu le 11 février dernier et devant le problème de dangerosité du carrefour entre la RD 57 et la RD 471 il est préconisé la mise en place de vibreurs, de bandes sonores et d'une réduction de vitesse à 70 km/h.

Monsieur HUS stipule que Snecma avait contacté la DDT et le Conseil général pour un aménagement de ce carrefour dangereux et accidentel. La CAMVS en a été également informée.

Un projet de création de rond-point est envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 15.